

Nancy, 9 Février 1902

Mon cher ami,

Je me suis infiniment
reconnaissant de toutes les lettres
si cordialement affectueuses et
si profondément réconfortantes contenues
dans votre bonne lettre. Elles
m'apportent beaucoup de courage
et ramènent ma confiance dans
l'avenir. Grâce à Dieu d'ailleurs,
tout va bien chez moi. Mes enfants
ne se sont jamais si bien portés
qu'en ces heures indécises, humides.
Quant à ma femme, je vois,
d'après les résultats des derniers
jours, qu'elle a surmonté les

moments la plus pénibles et que,
sur quelques mois du moins, nous
allons pouvoir goûter une vie calme,
sans trop penser à ce qui survient.

Pour répondre maintenant aux
points particuliers et quelque peu
urgents de votre lettre, je vous
dirai que j'ai posé sur l'États
projet de Code civil suisse; 1:
Sa dernière partie (en français) éditée
en 1900; 2: l'Exposé des motifs
de M. Huber sur l'Introduction et
la livre I-II dudit Code. Et
l'Exposé des motifs est daté de 1901
et rédigé en langue française. Je
suppose, sans en être sûr, que c'est
peut-être et simplement la traduction
des: « Erläuterungen zum Sveretsamuf
« Gutes Heft, Einleitung, Personen- und
« Familienrecht » dont vous me parlez.
D'autre part, notre Faculté reçoit
le zahnbuch de Schmoller et j'y

de Huber sur le confédéral. Mes sur de l'ancien Exposé des motifs je les reconstruis maintenant.

ai trouvé l'article de Rinchin.
Je salue que j'ai vu aussi l'Exposé
du premier projet de 1893
sur le effet du mariage, — et toutefois
vous pensez la trouver; sinon, j'en
pourrais m'en passer, d'autant plus
que Huber dans son second Exposé des
motifs de 1901 me paraît avoir
signalé les quelques modifications notables
apportées par le 2: États projet au 1:
Ordonnée cela, je serais heureux si l'on
pourrait espérer pour le présent mois,
la publication des rapports de Lambert et
de Ley. Ullmann au Congrès de
Saint-Étienne de 1900. — En tout
cas, je puis, à la rigueur, préparer
mon travail principalement documentaire
sans tout cela et avec les matériaux
que j'ai déjà réunis. Ne vous laissez
donner pas à ce sujet et ne faites
pas de demandes qui seraient hors
de proportion avec le but à atteindre.

En un mot, j'ai fait tout ce que j'ai pu pour que la traduction soit la plus parfaite possible, et j'ai tout fait.

Je sais tout-à-fait bien sûr si
je puis faire la connaissance de S.
Montpérou et si me propose de goûter
à nouveau sa parole belle et forte.
Précisément, il donne son caractère
dans un Eglise, dont tous sont
peu éloignés.

J'ai de laissé depuis quelque
temps la traduction de B. G. B.,
pour me mettre aux travaux d'une
publication plus prochaine, dont je
me ai parlé dans ces derniers temps.
D'ailleurs, la partie de traduction,
laissé définitivement à ma charge,
est terminée. J'ai aussi plus à
en faire qu'une révision minutieuse,
que je redoute et que je recule le
plus possible. Mais il me sera
faute, je pense, de relever, au cas
de l'usage, les expressions techniques que
j'ai rencontrées et dont j'ai du dire,
à ma suite, la traduction. Une entente à
ce sujet me a toujours paru indispensable.
Mais jusqu'ici j'en description, faite à la
direction ferme et réfléchi qui a toujours
à tout le travail et dont l'absence
se fera nécessairement sentir dans le résultat.

7
11



Monsieur R. Lallemand,
Professeur à la Faculté de Droit,
14, rue Saint-Guillemme
Paris

